

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	86 (1957)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	Limites, frontières : deux mots!
<b>Autor:</b>	Schneuwly, Th.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1040504">https://doi.org/10.5169/seals-1040504</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Limites, frontières : deux mots !

Dans sa brochure : *Branches de connaissances*, Mgr Dévaud introduit dans le programme de géographie du cours inférieur déjà, la notion de : *limite* et de *frontière*, avec une aimable et pertinente invitation à revoir le tout, chaque année, au cours moyen.

Son plan est ainsi énoncé :

1. Les limites de l'arrondissement scolaire, de la paroisse, de la commune.
2. Ce que représente une limite : limites du canton.
3. Ce que représente une frontière : les frontières de la Suisse.

En lui-même, le sujet n'a rien d'épique et chacun comprendra que ce n'est pas à ce titre qu'on s'en inspirera dans les lignes qui vont suivre.

Qu'on ne s'attende pas à trouver ici la forme classique d'une leçon ordonnée. Livrés sous la forme d'une causerie, les moments didactiques de la leçon n'échapperont pas à la perspicacité du praticien enseignant qui aura la patience de parcourir jusqu'au bout les lignes qui vont suivre.

*Une limite*? Si l'on demandait au dictionnaire de Mgr Elie Blanc l'explication de ce terme, que dirait-il?

Une limite: c'est *ce* qui sépare un terrain, un territoire d'un autre — borne.

Remarquez le pronom démonstratif : « *ce* » que remplace-t-il ? Un potelet... ?

Pardon M. du Dictionnaire, et une *Frontière*; qu'est-ce que c'est ?

D'un ton quelque peu réticent et malicieux, il laisse choir la prudente réponse que voici :

Les frontières ! ce sont « *les limites* » qui séparent deux Etats.

En attendant, on ne sait pas très bien ce qu'est une limite, un « *ce* » ! Bien qu'on ne veuille pas se lancer dans une stérile logomachie, le terme trop souvent, à nos oreilles, raisonne pour qu'on ne tente pas de le rendre le plus concret possible à l'entendement de la gent écolière. Toutes les réponses ne peuvent être citées ici. Elles restent toutefois à la disposition de qui les voudra compiler.

Il nous a semblé bon de les grouper sous l'angle de l'esprit qui les incitait. C'est ainsi que les réponses à la première question rejoignent presque toutes la définition du dictionnaire en ce sens que c'est surtout l'idée de séparation qui domine.

Les élèves qui ont fait de la cartographie sont nettement influencés par cette besogne. Voilà pourquoi on lira dans leur feuille que la limite est une raie, une ligne rouge, etc.

Le démonstratif *ce* du dictionnaire trouve son équivalent dans le mot : ligne chez les élèves.

L'un ou l'autre se placeront sur le plan moral et diront (on respecte l'original) :

Une limite c'est une ligne qui distingue le bien des autres ou le nôtre.

Un seul se place sur le plan du jeu. La limite c'est une ligne qui sépare un camp et qu'on peut pas dépasser.

Cette dernière réponse mérite attention, car on y reviendra dans la suite.

Ce qu'il y a de très apparent dans les deux formules du dictionnaire c'est que les termes limite et frontière impliquent l'idée de *séparation*. Pour le coup, nous voilà déjà fixé sur un point.

Voyons plutôt ce qu'en pensent les élèves ? Interrogés fortuitement à des âges, des degrés et dans des classes différentes les écoliers avaient à répondre très librement et par écrit aux quatre questions suivantes :

1. Qu'est-ce qu'une limite ?
2. Qu'est-ce qu'une frontière ?
3. Où et quand mettez-vous des limites ?
4. Quelle différence voyez-vous entre une limite et une frontière ?

On pourra épiloguer sur ce questionnaire, mais c'est une autre histoire ! Qu'il nous suffise de noter que les élèves ne furent aucunement aidés par leur maître. J'en donnerais pour preuve, les travaux où l'enfant déclare spontanément qu'il ne sait pas répondre alors que son voisin donne à la même question des définitions pleines d'intérêt et de diversité.

*Deuxième question* : Qu'est-ce qu'une frontière ? Les opinions divergent très peu les unes des autres. Elles sont nettement influencées par les voyages, les mobilisations. L'idée de séparation entre deux Etats est évidente ; aussi les mots : douane, passeport sont fréquemment employés.

« C'est là où on nous arrête pour voir si on a quelque chose à déclarer » (9 ans).

« C'est pour veiller les gens pour qu'il ne passe pas sans faire signer un carnet » (10 ans).

« On doit passer la frontière pour aller en France » (11 ans).

« Une frontière c'est là où l'on arrête les autos » (9 ans).

« C'est une maison où l'on montre les papiers » (10 ans).

« C'est une équipe de soldats qui arrêtent tous ceux qui passent » (13 ans), etc.

Quelles réflexions pourrait livrer le philosophe qui se pencherait sur ces textes enfantins, mais non puérils, si l'empirique déjà éprouve une vive satisfaction à les parcourir !

A la troisième question qui leur demandait : Pourquoi ? — où ? et quand ils établissaient des limites ?

Les écoliers ne voulaient pas se souvenir que dans leurs jeux ils étaient souvent amenés à établir des limites. On reste stupéfait à l'idée que la question d'établir des limites reste au-dessus de leurs préoccupations journalières. Ils l'envisagent comme un problème grave, aux conséquences redoutables. Quelque chose comme un Congrès de Vienne ! où des diplomates affairés se pencheraient sur la carte du monde rétablissant les frontières des Etats bouleversées par les aspirations dévorantes d'un insatiable conquérant.

Ils nous diront que, si l'on établit des limites, c'est tantôt pour établir une nette distinction entre : le tien et le mien et tantôt pour éviter des chicanes. Ont-ils peut-être songé à ces mesquines disputes qui surgissent sur les bancs de l'école où ils revendiquent leurs droits en jouant des coudes : « Gare si tu dépasses... »

Quoiqu'il en soit, il ressort de toutes les réponses une sorte d'axiome que l'on pourrait formuler à priori et énoncer ainsi : « Les limites ça ne nous regarde pas encore ; on n'a pas l'occasion d'en établir ; on verra ça plus tard, parce que la jeunesse n'a pas de limites. »

Abordons enfin la dernière question qui opposait la limite à la frontière.

« Une limite c'est pour connaître le bien d'autrui. La frontière c'est une garde pour passer de Suisse en France » (13 ans).

« Une limite c'est pour le canton. Une frontière c'est pour le pays » (13 ans).

« Une frontière c'est plus grand, il y a une douane » (11 ans).

Il n'y a pas de différence (11 ans).

On met une limite pour séparer des terrains quand on veut bâtir une maison.

La frontière sépare les pays (12 ans).

Les parents de l'élève qui faisait cette réponse venaient d'acquérir un terrain à bâtir. La limite n'est pas gardée, à la frontière on garde (12 ans).

Aux limites on met des bornes. A la frontière on met des douanes (11 ans).

A la frontière on est fouillé, on doit montrer un passeport (10 ans).

C'est l'idée *d'importance* qui marque la différence entre la limite et la frontière et, sur ce point, les élèves ont partout une vision assez claire de l'opposition sans savoir toujours l'exprimer.

Que nous voilà loin d'une leçon de géographie, direz-vous peut-être ? Que non pas ; si l'on veut bien admettre qu'il fallait d'abord s'assurer de la conception que se faisaient les élèves de deux termes communément admis en géographie et en histoire sans omettre toutes les acceptations sous lesquelles ils ont cours dans les relations humaines.

Que, d'autre part, tout ce qui précède n'est à proprement parler qu'une prise de contact, un dépouillement de scrutin, un soliloque et enfin une extraction heureuse de connaissances et d'erreurs.

Le dépouillement soigneusement préparé par le maître s'effectuera ensuite en présence des auteurs. Avec eux, on approuvera, complètera, rectifiera en même temps qu'on en assurera une acquisition... sans limites !... cela va sans dire.

*Première leçon* : Nantis des résultats d'une première tâche d'observation, soumettons à la réflexion des élèves la réponse de l'un d'eux :

— La limite c'est une ligne qui sépare deux camps et que l'on ne peut pas franchir.

— Quand avez-vous établi cette *ligne de démarcation*? (Terme qu'on ne laissera pas passer sans s'y arrêter : ligne de démarcation.)

— Nous avons marqué une limite : lorsque nous jouions : la balle au camp... ou autre circonstance.

— Que serait-il arrivé si l'un des joueurs avait franchi cette ligne fatidique ? Sanction — profiter de ce vocable pour marquer la nuance entre la *sanction* et la *punition*.

— Si vous deviez marquer la limite d'une propriété : d'un jardin-potager, par exemple, vous contenteriez-vous de tracer une ligne sur le sol, comme vous l'avez fait pour notre jeu ? — Pourquoi : non ?

Et voilà étendue, la notion de limite ! Ce n'est plus seulement une ligne, un trait : mais... ?

Comment était marquée la limite des jardins que vous avez vus ?

Le propriétaire y avait dressé : la palissade.

— Une palissade, oui ! mais pas une Lapalissade

— En quoi était fabriquée cette palissade (bois — fer — treillis — fil de fer — ronces) ?

— Est-ce seulement pour marquer la limite que cette palissade fut placée ? (Délimitation de propriété, défense contre les amateurs du bien d'autrui, etc.)

Si l'on parcourt la campagne, on voit des prés, des champs, des vergers : y a-t-il quelque chose pour les séparer ?

— Des bornes ! (Noter, en passant, que ce mot peut devenir synonyme de : limite, de frontière.)

— En avez-vous vu, des bornes ? En quoi étaient-elles ? Où étaient-elles placées ? leur grandeur — leurs formes ?

— Avez-vous vu placer des bornes ? Qui était présent ? Demandez à papa de vous narrer la petite cérémonie qui se déroule à cette occasion !

— Est-il permis de déplacer les bornes ?

Raconter l'histoire : les Buénous de Bovet dans les légendes de la Gruyère.

Conduit au pâturage, suffirait-il que les bornes soient posées pour que le bétail respectât la propriété ? Pourquoi ?

Le bétail ne sait pas ! réponse pleine de sous-entendus qui laissent entrevoir que le respect d'une limite présuppose une intelligence qui comprend, qui sait et qui consent. Il faut une volonté commune et conscientieuse pour admettre *les délimitations* (terme qui aura déjà été expliqué antérieurement).

— Pour éviter que le bétail ne franchisse les limites de votre pâturage, que faisiez-vous ? On le gardait.

Dans sa réponse au questionnaire, l'un d'entre vous a dit qu'on mettait des limites pour éviter les chicanes.

— Quelqu'un pourrait-il nous en donner un exemple puisé dans la Bible ?

— Entre les bergers d'Abraham et ceux de Loth survint une rixe..., etc.

— Par quoi remplace-t-on fréquemment les pastoureaux ? Par des *clôtures*.

— Sous quelle forme se présentent-elles ces clôtures ?

« Une chevrette blanche. »

« De ses dents fines ébranche »

« L'enclos de noisetier. »

Ce sont des haies — des ronces — des fils de fer — des amas de pierre — des entrecroisements de souches. Lesquelles préférez-vous ? A cette question les avis seront certainement partagés.

Pour moi, je préfère les haies : elles fleurissent. Elles sont habitées. Elles sont joyeuses parce que chantantes et grouillantes de vie. Elles sont *naturelles* et vivantes.

Le fil de fer, la clôture électrique, c'est *artificiel* ; c'est mort et c'est méchant.

Et voilà dénoncée la notion de limites naturelles et artificielles. Poursuivons-la !

Y a-t-il des limites naturelles, plus importantes que celles que nous avons déjà indiquées ?

— Les cours d'eau — les forêts — les montagnes. Qui saurait citer un texte biblique par lequel Dieu fixe une éternelle limite naturelle ?

Dans la parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare, on peut lire : « De plus, entre vous et nous, il y a pour jamais *un grand abîme*, de sorte que ceux qui voudraient passer d'ici à vous, ou, de là venir ici ne le peuvent pas. » Stop !

Résumons-nous et faisons le point avant que de poursuivre un exposé duquel tirer :

1. Que la limite est une ligne.
2. Qu'une palissade, qu'une barrière peuvent faire office de limite.
3. Qu'il n'est pas permis de franchir certaines limites sans encourir des sanctions.
4. Que les limites peuvent être de deux sortes : naturelles ou artificielles.

*Deuxième leçon* : Il est temps de quitter le cadre dans lequel nous nous sommes confinés jusqu'ici et d'envisager *les limites* face au plan communal.

Nous avons l'avantage d'en posséder un relativement récent. Il est de 1934, dressé sur fond blanc. Seul le territoire communal ressort parfaitement.

Il était dès lors aisément de retrouver sur ce plan les conclusions mentionnées plus haut sous chiffre 4 d'abord, puis sous chiffre 1 ensuite.

*Voir sur le terrain* la réalité des faits représentés constitue une tâche d'observation dont l'utilité, pour ne pas dire la nécessité, n'échappe à personne.

On m'excusera de ne pas insister sur la relation détaillée des procédés de la recherche des faits sus-mentionnés. La reproduction du contour du territoire des communes est si différente qu'elle défie toute comparaison. A chacun d'y pourvoir.

Si, outre le plan communal, on peut disposer du plan cadastral, ne manquons pas d'y avoir recours. Quiconque aura en tête la définition de la commune et de son territoire trouvera matière concrète dans l'analyse des deux plans ci-dessus indiqués.

De quelle définition s'agit-il ? — De celle mentionnée dans n'importe quel livre d'instruction civique. La voulez-vous ?

« La commune est formée d'un certain nombre de familles groupées sur un territoire restreint.

« Le territoire communal est délimité par le conseil d'Etat ; il peut l'être aussi par le Grand Conseil.

« Le territoire communal est constitué *par la somme des propriétés particulières*.

*Les limites du territoire communal doivent autant que possible passer par la limite des propriétés particulières* ; on doit éviter de morceler le même domaine entre plusieurs communes.

« Le territoire communal doit *être borné*. »

Reportons-nous à ce qui a été démontré antérieurement et l'on saisira toutes les notions, qui, par le fait, se voient concrétisées.

Dès ce moment l'élève saura que le territoire d'une commune peut être dessiné exactement — reproduit sur des cartes — que les contours constituent les limites — que les limites naturelles sont représentées différemment suivant qu'il s'agit de cours d'eau, de routes, de forêts, etc., et que les limites artificielles sont dessinées par des traits ou des lignes continues.

De là à aborder les limites du district, il n'y a qu'un pas.

Le même procédé servira à préciser l'idée des limites cantonales. D'autant plus que le programme de cette année impose la formation territoriale du canton de Fribourg. Il y aura lieu de faire remarquer à l'aide de la carte Weizel que souvent l'établissement des limites est beaucoup plus un phénomène historique que géographique. Les digressions vaines, parce que difficiles, pourront nous mener loin. Attention !

Qu'à la suite de cette leçon, l'élève ait la notion bien nette de la représentation des limites du district et du canton. Qu'il sache bien les distinguer. Il faudra peut-être user de bonté patiente ! Bon courage !

### TROISIEME PARTIE

Nous avons hâte d'aborder la notion de *frontière* !

En considérant les diverses réponses données sur ce qu'était une frontière et la différence qu'elle opposait à une limite, il ressortait que l'élève avant 10 et 11 ans ne voyait pas très clair dans l'idée de frontière. A partir de 12 ans, l'idée était assez nette. Est-ce dû aux leçons antérieures ? ou à l'élargissement de son centre d'intérêt ? Il y a certainement de tout cela !

Pour beaucoup la notion de frontière s'adapte à quelque chose de plus grand que la limite. Aucun n'a eu l'idée d'exploiter l'étymologie du mot : frontière — front — faire front ! ? Usons d'une comparaison : le lien et la gerbe.

Le lien sans les tiges de blé ?

La frontière sans les cantons ?

Les tiges sans le lien ?

Les cantons sans la frontière nationale ?

Il semble qu'en suggérant cette idée plus d'un arrivera à créer un centre vivant d'intérêt.

*Autre tâche d'observation* : Exiger alors la spontanéité individuelle : c'est tout plein intéressant. Remède efficace contre le rétrécissement de la rate.

Les enfants connaissent certainement le chant : *Roulez tambours* ?

*Questionnez !*

1. Pourquoi dit-on : *roulez tambours* ?
2. Qui doit couvrir la frontière ?
3. Avec quoi ? Pourquoi ?
4. Que signifie l'expression couvrir la frontière ?
5. De quand date ce chant guerrier ?
6. Les Suisses ont-ils eu à renouveler ce geste ? Quand ?

La dissection de ce questionnaire suggérera sans aucun doute la marche de la leçon.

Après avoir remis sur le tapis le résumé élaboré plus haut, on devra revenir sur l'opinion souvent émise que, si les limites des communes, des districts et des cantons peuvent être franchies sans risques et sans formalités, il n'en va pas de même des frontières.

Dans la causerie première, on aura déjà mis au clair la notion de douane et de passe-port.

On y reviendra ici pour mémoire seulement. On s'enquerra pour savoir si les frontières sont gardées ? si elles le sont toujours ? s'il y a parité ? le but de cette surveillance ? on poussera les investigations aux fins de connaître par qui sont gardées les frontières ? (Parlons du cordon douanier — des barrières douanières : c'est peut être déjà beaucoup.)

Faisons ressortir les circonstances où le cordon douanier deviendrait insuffisant ? cas de guerre ! Aiguisons la curiosité en l'aiguillant sur les clôtures ? Y a-t-il des clôtures aux frontières ? des clôtures électriques peut-être ? des clôtures barbelées ? antitank. En possession de quoi faut-il être pour franchir une frontière ?

Démontrer par des coupures de journaux que *les violations de frontière* sont toujours des jeux dangereux, qu'elles peuvent engendrer de terribles conflits.

Les incidents de frontière sont toujours redoutables.

Tenter une légère incursion dans le *domaine aérien* où la frontière est marquée par les limites terrestres.

## QUATRIEME PARTIE

Il n'est pas inutile de chercher avec les enfants les limites de la paroisse en précisant que celle-ci peut grouper plusieurs communes.

De là, on arrivera *au décanat* qui rassemble un certain nombre de paroisses et ainsi on atteindra *le diocèse* qui englobe un contingent plus ou moins grand de décanats.

La notion des évêchés est trop peu retenue dans les classes et parmi les cathédrales en général.

Cherchons et voyons avec eux en quoi consistent les limites de ces circonscriptions et l'on conclura qu'elles sont purement *conventionnelles* à l'instar des divisions administratives comme :

- Le rayon local.
- Les cercles de justice de paix.
- Les arrondissements postaux.
- Les arrondissements téléphoniques.

Faisons bien remarquer que les *limites conventionnelles* ou *administratives* sont très souvent sans connexions aucunes avec les limites communales ou cantonales. L'examen de cartes et de botins s'impose à qui veut être pratique.

1. La limite est une ligne qui sépare des camps, des droits, des morceaux de terre, des territoires, des pays.

2. On marque les limites sur le sol au moyen de bornes, de clôtures naturelles ou artificielles.

3. Les haies vives, les étendues et les cours d'eau, le faîte des montagnes, les forêts sont des limites naturelles.

4. Les palissades, les bornes, les clôtures électriques, les fils de fer barbelés ou non, sont des limites artificielles.

5. On établit des limites ou des frontières pour délimiter des territoires, des propriétés et éviter ainsi les chicanes ou les guerres.

6. Sur la carte du canton de Fribourg, on marque la limite des districts par un point et un trait rouge ; celle du canton et des cantons limitrophes par des traits noirs séparés et par une ligne rouge continue.

7. Sur la carte de la Suisse, les limites des districts ne se voient plus, celles des cantons sont indiquées par des traits rouges séparés les uns des autres ; et la frontière nationale se voit sous la forme d'un trait rouge et large.

8. Certaines circonscriptions n'ont pas à proprement parler de limites. Celles-ci sont purement administratives ou conventionnelles. C'est le cas pour les décanats, les diocèses, les cercles de justice de paix, les arrondissements postaux qui souvent empiètent sur le territoire de cantons différents.

Limites, frontières : deux mots. On les emploie fréquemment à l'école. On leur prête maintes acceptations diverses. Elles font songer à tant de héros qui, pour les défendre, les rougirent de leur sang.

Il semblait qu'en articulant ces deux mots on avait vite tout dit. On voudrait pourtant espérer qu'à la suite de cet exposé, le lecteur aura un souvenir ému et chrétien pour l'éminent pédagogue qui, ayant demandé de les inscrire au programme, a déjà franchi les limites de l'éternité.

Th. SCHNEUWLY.